



Fédération étudiante
collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix

MÉMOIRE SUR LES SOUMISSIONS PRÉBUDGÉTAIRES PROVINCIALES 2023-2024

Commission des affaires sociopolitiques

118^e Congrès ordinaire
18, 19 et 20 novembre 2022
La Malbaie

Fédération étudiante collégiale du Québec

824, avenue Sainte-Croix

Saint-Laurent (Québec), H4L 3Y4

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : info@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Maya Labrosse, présidence

Révision et correction :

Frédéric Beaudet, vice-présidence

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 membres, répartis dans 27 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la population étudiante collégiale. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 30 ans. Pour la FECQ, tou.te.s devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix de la population étudiante québécoise au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour la communauté étudiante que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de l'effectif étudiant, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique à la communauté étudiante. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de l'enseignement supérieur. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
CONSTATS ACTUELS SUR LE QUÉBEC	4
SOUMISSIONS PRÉBUDGÉTAIRES	5
PARCOURS DE CONTINUITÉ	5
COMPENSATION FINANCIÈRE DES STAGES	6
LOGEMENT ÉTUDIANT	8
AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES	10
CONCLUSION	12
RÉSUMÉ DES DEMANDES	13
BIBLIOGRAPHIE	14

INTRODUCTION

Le budget du Québec est annuellement l'un des moments forts d'une année législative. Non seulement il encadre les moyens dont disposent les ministères, organismes et autres entités gouvernementales pour l'année à venir, mais il expose également les différentes orientations économiques que vise le gouvernement du Québec dans les mois suivants. Puisque cet exercice du ministre des Finances est annuel, il est possible d'identifier rapidement les priorités du gouvernement en place ainsi que les moyens qui seront mis de l'avant afin d'accomplir ses objectifs.

C'est dans cette optique que différentes organisations sont consultées à l'élaboration de chaque budget pour transmettre leur opinion sur les orientations à prendre. À l'intérieur de ce mémoire, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) fait part de ses priorités et ses attentes à l'égard du prochain budget provincial, ainsi que les mesures à privilégier non seulement pour le développement du réseau collégial, mais aussi pour celui des régions et des solutions aux différentes problématiques sociales actuelles, où les cégeps jouent un rôle souvent plus central que ce que l'on pourrait croire.

À l'heure actuelle, l'ensemble de la population québécoise se tient sur le bord de son siège pour ce qui est des questions d'une potentielle récession. En attendant, la population étudiante, étant déjà l'un des groupes les plus précaires financièrement, continue de faire de grands sacrifices afin de tenter de mettre toutes les chances de son côté pour réussir le parcours qu'elle tente d'accomplir. C'est pourquoi de nombreuses demandes de la Fédération viendront assurer que les études postsecondaires soient accessibles, et ce, tout au long du parcours de la personne étudiante. Grâce à ces investissements, le nouveau gouvernement a une opportunité de faire d'une pierre plusieurs coups en aidant financièrement la population étudiante dans son projet d'études tout en permettant l'amélioration du réseau collégial.

CONSTATS ACTUELS SUR LE QUÉBEC

Par les temps qui courent, il est bien rare d'entendre parler de stabilité lorsqu'il y a discussion sur la situation économique du Québec, mais aussi à travers le monde. C'est dans un contexte de hausse rapide du coût de la vie et d'inflation (Agence QMI 2022) à entendre les échos d'une potentielle récession que la population étudiante tente de réussir ses projets d'études coûte que coûte. La pénurie de main-d'œuvre bat son plein, joindre les deux bouts est de plus en plus difficile, il semble même être difficile de garder les personnes étudiantes sur les bancs d'école afin de terminer leurs parcours scolaires (Chaumont 2022).

Comment garder la population étudiante dans les établissements d'Enseignement supérieur est, notamment dû au contexte socioéconomique actuel, mais pas uniquement, en train de devenir un luxe, l'heure est donc aux investissements financiers permettant aux personnes étudiantes de réussir. Que ce soit par des parcours de continuité uniformisés, des conditions de stages adéquates ou bien une bonification des dépenses admises au calcul de l'Aide financière aux études, les investissements en Enseignement supérieur ont un rayonnement beaucoup plus large que simplement dans son milieu.

C'est notamment dans cette perspective que la Fédération espère que le gouvernement passe aux actes. Par des mesures concrètes comme celles du présent document, il est possible d'offrir des chances de réussite beaucoup plus grandes et équitables à l'ensemble de la population étudiante afin de lui permettre de se développer dans son milieu pendant et après ses études.

SOUSSIONS PRÉBUDGÉTAIRES

Voici les demandes de la Fédération quant au budget 2023-2024 du Québec. Elles sont celles des 78 000 membres de la FECQ, répartis dans 27 associations étudiantes collégiales situées dans 13 régions administratives différentes. Ces demandes répondent à des besoins concrets de la population étudiante collégiale ainsi qu’à une vision d’accessibilité aux études supérieures. La FECQ est aussi consciente de l’espace-temps dans lequel elle fait ses demandes, dépendant souvent de besoins actuels ou à long terme.

Parcours de continuité

Les parcours de continuité sont une avenue de plus en plus prisée par la population étudiante collégiale. En effet, ce type de cheminement permet de lier des programmes d’études des différents ordres d’enseignement ensemble. Les plus célèbres, soient les passerelles DEC-BAC, sont notamment avantageuses pour les personnes étudiantes puisqu’elles peuvent optimiser leur parcours scolaire lorsque leurs acquis sont reconnus. C’est d’ailleurs le cas de la passerelle DEC-BAC en Soins infirmiers qui, lorsqu’elle a été mise sur pied, a permis un accroissement du nombre de personnes étudiantes qui ont cheminé vers des études universitaires en sciences infirmières des suites de leur diplôme d’études collégiales (Duhaime 2020).

En 1996, le rapport final de la Commission des États généraux sur l’éducation explique qu’il faut « favoriser la poursuite d’études en formation technique en aménageant des passerelles avec l’université » (Bisaillon et Demers 1996). Deux ans plus tard, un groupe de travail est mis sur pied afin de clarifier le cadre dans lequel évoluent les parcours de continuité, mais aucune suite n’a été donnée au rapport de comité. L’utilisation de passerelles entre les différents ordres d’enseignement a fait ses preuves au Québec, alors que le taux de poursuite d’études chez les diplômés à la formation technique continue d’augmenter, passant de 16,7 % en 2000 à 27 % en 2012 (Demers 2014).

Toutefois, bien que les parcours de continuité aient démontré leur pertinence au Québec, des efforts supplémentaires doivent être entamés lorsqu’il est question d’équité et de concertation entre les différents établissements et ordres d’enseignement. La FECQ, dans le cadre du chantier sur la réussite du ministère de l’Enseignement supérieur, a réitéré que le financement d’un Conseil sur l’articulation scolaire du Québec (CASQ) semble être un outil clé quant à la question d’uniformisation et de pérennisation de la création de passerelles dans toutes les régions du Québec. La mise en œuvre de cet organisme, minutieusement détaillée dans le [mémoire de la FECQ sur les parcours de continuité](#), assurerait ainsi au gouvernement une efficacité hors pair quant aux transferts de crédits et donc limiterait d’emblée les impacts financiers d’un arrimage pédagogique inefficace tant pour la population étudiante que pour l’État québécois.

Financièrement, il est raisonnable de comparer ce projet à l’instauration de la structure ontarienne, qui a prévu 74M\$. Un montage datant des suites du sommet sur l’Enseignement supérieur au Québec prévoyait 60M\$ sur quatre ans pour la création de ce type d’organisme. En calculant que l’arrimage réalisable avec la structure du Campus numérique, projet dédié à la formation à distance, ce montant semble toujours être une approximation adéquate dans le cadre du projet.

Demande de la FECQ n° 1	Mettre sur pied un organisme ayant un mandat d’amener les établissements d’éducation professionnelle et d’enseignement supérieur à mieux arrimer leurs formations entre elles, à	60M\$ sur quatre ans
--------------------------------	--	-----------------------------

	l'image du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ);	
--	--	--

Compensation financière des stages

L'amélioration des conditions de stages est une priorité de la FECQ et de ses membres depuis de nombreuses années. Des suites de campagnes conjointes entre notre Fédération et l'Union étudiante du Québec (UEQ), des gains concrets pour la population étudiante stagiaire ont été obtenus, d'où l'instauration du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires. Ce programme permet de compenser financièrement les stages finaux de certains programmes d'études qui répondent aux critères ci-bas :

- Le fait que les personnes qui exercent ces professions ont une incidence directe sur un bassin important d'utilisateurs des services publics;
- La rareté relative de la main-d'œuvre dans ces professions et les difficultés de recrutement dans les milieux publics;
- Le fait que ces professions sont principalement exercées dans des milieux publics, parapublics et communautaires;
- Le fait que les personnes étudiantes qui réalisent les stages prévus dans les programmes d'études conduisant à l'exercice de ces professions ne sont habituellement pas rémunérées ni soutenues financièrement (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur 2019).

Jusqu'à tout récemment, le Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires compensait cinq programmes d'études techniques étant considérés comme répondant aux critères, soit :

- Soins infirmiers, à la hauteur de 2 500\$;
- Techniques d'éducation à l'enfance, à la hauteur de 2 300\$;
- Techniques d'éducation spécialisée, à la hauteur de 2 300\$;
- Techniques d'inhalothérapie, à la hauteur de 2 200\$;
- Techniques de travail social, à la hauteur de 2 200\$.

En vue d'une éventuelle révision de ce programme de bourses par le gouvernement, la Fédération a effectué un travail de recherche lui permettant d'établir que plusieurs autres programmes d'études sont tout à fait alignés avec les critères mentionnés plus haut. Trois programmes, non compensés financièrement par le Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires, devraient définitivement être inclus au sein du programme de bourses selon l'[Avis découlant de ces](#) recherches. Plusieurs autres programmes pourraient même répondre eux aussi aux critères si une recherche plus intégrale était menée. Les programmes répondant actuellement aux critères sont :

- Soins préhospitaliers d'urgence;
- Technologie de radiodiagnostic et;
- Technologie de médecine nucléaire (Fédération étudiante collégiale du Québec 2021, 17)

Ayant les informations ci-haut en main, il semble alors évident qu'un besoin de se repencher sur les programmes d'études techniques admissibles au Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires est présent. À conditions d'admissibilité au programme égales, une personne stagiaire se voit sans bourse visant à compenser son stage tandis qu'une autre est en mesure de recevoir un certain montant d'argent. Tout cela puisque son programme d'études a été laissé de côté lors de la première mouture du programme. La FECQ, dans un exercice financier, estime à un peu plus de 3M\$ les investissements nécessaires afin de compenser

financièrement l'ajout de dix programmes d'études supplémentaires (Fédération étudiante collégiale du Québec 2021, 24). Il semble pertinent de mentionner que le montant soumis par le biais de notre demande ne considère que l'ajout de programmes d'études collégiaux et non universitaires.

À cet effet, notons qu'au Québec, plus de trois stages sur quatre ne sont pas rémunérés (la plupart du temps, dans des domaines à prédominance féminine) (Duhaim 2018). La question d'équité entre les genres devient alors aussi importante, puisque la rémunération ou la compensation financière des stages ne vient pas qu'aider à la réussite des stages, mais aussi à réduire les iniquités salariales liées au genre. Par le biais de son [Avis sur le Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires](#), la FECQ soulève d'ailleurs de multiples enjeux quant aux conditions des stagiaires :

« À la difficulté de concilier emploi de subsistance et stage s'ajoutent parfois des dépenses supplémentaires reliées à la réalisation dudit stage, des dépenses que doit souvent couvrir la personne étudiante seule (Gobeil et Tremblay 2018). En effet, certaines personnes stagiaires peuvent être amenées à se délocaliser pour la réalisation du stage [...]. Ce mouvement entraîne donc des dépenses, entre autres, liées à l'hébergement, au transport et à l'alimentation (Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval 2015), des dépenses qui ne découlent pas d'emblée de la réalisation d'un stage, mais qui peuvent toucher la population étudiante de cégeps de région dans lesquelles l'offre de stage n'est pas suffisante. Les stagiaires qui en font la demande et qui répondent aux critères d'admissibilité du Programme de prêts et bourses de l'Aide financière aux études (AFE) ont accès à un montant, sous forme de prêts et bourses, pour couvrir certaines dépenses reliées au stage. Cependant, l'impact de ces montants demeure négociable. En effet, ce n'est pas l'ensemble des personnes stagiaires qui est admissible à l'AFE et les montants consentis ne permettent pas, dans plusieurs cas, de répondre à la totalité des dépenses des stagiaires » (Fédération étudiante collégiale du Québec 2021, 4).

Demande de la FECQ n° 2	Financer l'élargissement de la liste de programmes techniques inclus au Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires ;	3,5M\$
--------------------------------	---	---------------

Le Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires a tout de même vécu son lot de rebondissements dans les derniers mois. Il est à noter que presque l'entièreté des programmes d'études qui y étaient admissibles a été, à la grande surprise de la population étudiante, retirée de ce programme de bourses afin d'être intégrée au Programme de bourses Perspective Québec. Il est à noter que ce dernier programme de bourses ne découle pas d'une mobilisation étudiante comme le Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires, mais bien de l'[Opération main-d'œuvre](#) lancée par le gouvernement en 2021. À cet effet, ces bourses sont offertes dans un aspect d'incitation aux inscriptions dans certains programmes en fonction des besoins de main-d'œuvre et non pas dans une démarche de permettre aux personnes stagiaires d'évoluer dans des conditions financières adéquates menant à la réussite de leurs parcours scolaires. Comme la bourse Perspective Québec n'est offerte qu'à la personne étudiante que lorsqu'elle aboutit à la réussite de sa session, l'incitatif financier n'est pas utile à la personne étudiante comme c'est le cas de sa bourse de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires, dont une partie du montant est attribuée au début de son stage et la partie restante lors de sa réussite.

Les programmes d'études qui ont été retirés du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires et intégrés au Programme de bourses Perspective Québec sont les suivants :

- Soins infirmiers;
- Techniques d'éducation à l'enfance;
- Technique d'éducation spécialisée;
- Technique d'inhalothérapie. (Ministère de l'Enseignement supérieur 2022)

Il ne reste donc qu'un seul programme d'études techniques qui demeure au Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires, ce programme d'études étant Techniques de travail social.

La population étudiante qui était auparavant admissible au Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires ainsi que du Programme de bourses Perspective Québec avait la compréhension que, dans le cas où deux bourses lui étaient disponibles pendant une session, elle avait le choix de faire la demande de celle qui lui était la plus avantageuse. Par plus avantageuse, on entend évidemment la question du montant de la bourse, mais aussi tout simplement d'accéder à une bourse qui permet à la personne étudiante de recevoir une partie de cette aide financière au début de sa session afin de réellement l'aider dans sa réussite.

Dans l'intégration des quatre programmes d'études mentionnés plus haut au Programme de bourses Perspective Québec, les personnes étudiantes perdent parfois jusqu'à 1 500\$ de bourses pour une session donnée, un montant auxquelles elles croyaient qu'elles auraient accès lors de leur dernier stage en choisissant de bénéficier du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires au lieu du tout nouveau programme de bourses incitatives. À cet effet, afin de permettre aux personnes stagiaires de bénéficier chaque session du programme de bourses leur étant le plus avantageux, la FECQ tient à ce que les programmes de soins infirmiers, de techniques d'éducation à l'enfance, de techniques d'éducation spécialisée et de techniques d'inhalothérapie fassent aussi partie de leur programme de bourses d'origine en y dédiant une enveloppe du même montant qu'initialement, soit de 3,5M\$.

<p>Demande de la FECQ n° 3</p>	<p>Réintégrer les programmes anciennement inclus au Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires et qui sont maintenant inclus au sein des bourses Perspective de manière à permettre aux personnes étudiantes de bénéficier de la bourse qui leur est la plus avantageuse chaque session;</p>	<p>3,5M\$</p>
---------------------------------------	---	----------------------

Logement étudiant

Une crise du logement frappe de plein fouet l'ensemble du Québec et malheureusement, la population étudiante n'y échappe pas. Après des années à croire que cette crise n'allait que s'appliquer aux grandes villes comme Montréal et Québec, de plus en plus de villes étudiantes affichent des taux d'inoccupation sincèrement préoccupants. À travers le Québec, ce seraient au moins 14 municipalités qui seraient aux prises d'un taux d'inoccupation en bas d'un pour cent (Lachance 2022)

Non seulement les logements se font rares, ceux étant à la fois disponibles, abordables et salubres le sont encore plus. Lorsque l'on se promène sur les campus collégiaux, il n'est pas rare d'entendre

des nouvelles effrayantes quant aux résidences étudiantes de certains établissements. En 2020, l'Association générale des étudiants du Cégep de la Gaspésie et des Îles – Campus Gaspé (AGECGI) fait part aux médias locaux de personnes étudiantes ayant été malades des suites d'exposition à de la moisissure au sein même des résidences étudiantes administrées par l'établissement (Patterson 2020).

La population étudiante se retrouve, malgré elle, devant un fardeau financier important en ce qui a trait au logement. Avant même que l'on assiste à la plus récente hausse du coût de la vie, la dernière enquête nationale de la FECQ démontrait que 34,6% des locataires étudiant.e.s n'avaient pas assez d'argent pour subvenir à leurs besoins alors que ce même pourcentage se voyait déboursier plus de 500\$ pour leur loyer chaque mois (Fédération étudiante collégiale du Québec 2021). À un moment où le logement se fait de plus en plus rare, il ne serait pas exagéré de se douter que ces données n'ont probablement pas évoluées de manière à rendre la situation financière de la population étudiante plus décente.

Alors que la population étudiante collégiale, devant le manque d'option d'offre de logement, se voit dans la quasi-obligation de se loger dans le réseau locatif privé (Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant 2019), le gouvernement du Québec a une opportunité de travailler à ce que l'offre de logement strictement étudiant prenne de l'ampleur. Par le biais de cette solution étudiante, c'est toute la population qui y gagne, notamment les familles qui pourront par la suite profiter des unités locatives à plusieurs chambres.

À cet effet, aucune mesure structurante n'existe à l'heure actuelle au Québec pour ce qui est de la question du logement étudiant. C'est pourquoi la FECQ, depuis plusieurs années déjà, demande le financement d'une stratégie québécoise sur le logement étudiant à la hauteur de 75M\$. Ce montant permettrait notamment l'élargissement de critères de programmes déjà existants au sein du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). La création d'un fonds dédié au financement d'initiatives et de projets de logement étudiant sera alors aussi nécessaire afin de pouvoir permettre le rayonnement complet d'une stratégie comme celle-ci, un fonds pour lequel la FECQ propose d'initialement investir un montant de 100M\$.

De plus, il est nécessaire d'ajouter que la population étudiante collégiale se retrouve dans une situation encore moins avantageuse que la population universitaire en raison d'une subtilité concernant les taxes foncières. En effet, des OBNL comme l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), qui construisent du logement étudiant abordable pour la population étudiante universitaire, peuvent recevoir des exemptions de taxes foncières en raison de leur mission. Toutefois, la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur les investissements universitaires prévoient des exemptions à « toute personne morale dont l'objet est de construire et administrer des d'étudiants de niveau universitaire », ce qui exclut de facto la construction de logements destinés à la population étudiante collégiale (*Loi sur les investissements universitaires*, RLRQ, c. I-17, art. 1). La FECQ propose donc de concert avec l'UTILE d'élargir cette exemption en éliminant la mention « de niveau universitaire », ce qui permettrait d'y inclure les projets collégiaux. Bien que cette exemption ne vienne pas avec un financement à proprement parler, il est certain qu'une compensation financière aux municipalités pourrait être nécessaire advenant la construction d'éventuels projets de logement étudiant collégial.

<p>Demande de la FECQ n° 4</p>	<p>Mettre en place, à terme, une stratégie québécoise sur le logement étudiant abordable, laquelle élargirait des critères de programmes déjà existants du ministère e l'Habitation et des Affaires municipales (MAMH) et viserait à créer</p>	<p>75M\$</p>
---------------------------------------	--	---------------------

	des fonds dédiés directement au logement étudiant;	
Demande de la FECQ n° 5	Créer un fonds dédié au financement d’initiatives et de projets de logement strictement étudiant;	100M\$
Demande de la FECQ n° 6	Prévoir, dans l’éventualité où le gouvernement allait de l’avant quant à l’exemption de taxes foncières pour les logements étudiants collégiaux, des mesures visant à compenser financièrement les municipalités;	Montant nécessaire selon les projets

Aide financière aux études

Le programme d’Aide financière aux études (AFE) est un pilier de l’accessibilité financière aux études postsecondaires au Québec. C’est notamment dans cet esprit que la Fédération a milité en faveur de bonifications à ce programme au courant des dernières années. Que ce soit en 2016 lors d’une campagne en vue de rapatrier 80M\$ des transferts fédéraux en prêts et bourses vers le programme d’AFE, en 2020 avec « Où est notre argent? », une campagne conjointe avec l’Union étudiante du Québec ou en 2020 et 2021 alors que le fédéral avait fait des investissements au Programme canadien de bourses étudiantes (PCBE) et au Programme canadien de prêts étudiants (PCPE) en raison de la COVID-19 et que la FECQ souhaitait voir retomber les sommes dans le programme provincial.

Ce programme se veut très bénéfique pour la population étudiante, mais demeure tout de même perfectible. Tout d’abord, il est nécessaire de souligner un retard significatif observé aux dépenses admises dans le cadre du calcul de l’aide octroyée, qui, malgré une indexation régulièrement observée dans les dernières années, n’a jamais rattrapé le retard des années où l’indexation était tout simplement inexistante.

En ce qui concerne les dépenses admises du programme d’AFE, la FECQ soulève des enjeux depuis maintenant plusieurs années quant à ce paramètre dans le cadre de son [Avis sur la réussite](#) :

« La solution la plus efficace pour diminuer la précarité financière de la population étudiante passe par le programme d’Aide financière aux études. Si celui-ci diminue les disparités financières de manière que le statut économique d’un ménage ait moins de poids dans la décision de poursuivre des études postsecondaires, le programme est néanmoins fort perfectible.

D’abord, [...] une des lacunes du programme tel qu’orchestré actuellement est qu’il n’octroie pas d’argent à la hauteur du coût réel de la vie. Il apparaît évident que de recevoir un montant inférieur au réel coût de la vie place la population étudiante dans une situation de précarité financière, ce qui fait de l’ajustement des frais de subsistance au coût de la vie un moyen essentiel. Une recherche de l’Union étudiante du Québec démontrait que 177 M\$ seraient nécessaires pour que l’aide consentie reflète réellement les besoins de la population étudiante par rapport au réel coût de la vie (Union étudiante du Québec 2019). En août 2020, 40 M\$ ont été investis dans les frais de subsistances (Cabinet de la ministre de l’Enseignement supérieur 2020). Il manque donc, conséquemment, encore plus de 100 M\$ afin que le programme octroie à la population étudiante des montants d’aide financière

à la hauteur de ses besoins. La FECQ tient aussi à rappeler que les sommes investies en août 2020 doivent être pérennes, et ainsi, apparaître aux prochains budgets du Québec.

Également, il apparaît incontournable que l’aide consentie soit indexée plus rigoureusement annuellement, justement dans une optique d’arrimage avec le coût de la vie réel, et en ce sens, avec les besoins des personnes étudiant.e.s. Pendant plusieurs années, l’AFE, n’a pas été indexé (Union étudiante du Québec 2019). Bien que des mécanismes sont en place pour permettre l’indexation, les lourdeurs administratives de ceux-ci créent des délais importants et qui pourraient être évités. Maintenant qu’une indexation pratiquement automatique est effectuée chaque année, il faut néanmoins que le retard occasionné, estimé à 55 M\$ par l’UEQ, soit annulé en bonifiant le programme d’AFE. » (Fédération étudiante collégiale du Québec 2020, 6) »

Afin de s’assurer de la pleine efficacité du programme d’aide financière aux études, il est nécessaire de s’assurer que celui-ci réponde aux besoins de la population étudiante. Un constat actuel demeure : malgré l’indexation des dépenses admises au courant des dernières années, un investissement additionnel doit être effectué afin que celles-ci rattrapent le coût de la vie.

Demande de la FECQ n° 7	Financer une bonification des dépenses admises au calcul de l’Aide financière aux études afin que celles-ci représentent le réel coût de la vie et rattrapent le retard d’indexation observé;	55M\$
--------------------------------	---	--------------

CONCLUSION

Par ce mémoire ainsi que ses nombreux avis, la FECQ démontre qu'il y a avantage à encourager la poursuite des études collégiales auprès de la population québécoise. La pénurie de main-d'œuvre, la crise du logement ainsi que plusieurs autres enjeux socioéconomiques et sociodémographiques ont des solutions impliquant la communauté étudiante collégiale comme agente de changements pertinents et efficaces.

La Fédération tient à rappeler que le plus tôt les mesures qu'elle propose seront mises en place, le plus rapidement l'entière de la communauté étudiante bénéficiera d'une évolution positive du milieu de l'Enseignement supérieur. Un milieu qui lui permet notamment de s'instruire et de se développer, mais aussi de contribuer à la société de manière éclairée. À cet effet, tel que plusieurs de ces demandes le démontrent, la FECQ continuera de dénoncer des mesures perpétuant à la marchandisation de l'éducation ou bien lorsqu'il y aura considération de la population étudiante que dans un aspect de bénéfice économique. L'élément qui doit nous rassembler et qui est le plus important de tous doit demeurer la réussite des études.

Ce mémoire étant adressé au ministre des Finances, monsieur Éric Girard, il est maintenant à son tour de mettre de l'avant les solutions qui lui semblent appropriées afin de proactivement agir face aux enjeux de la société québécoise actuelle et future. C'est donc au gouvernement de déterminer s'il souhaite donner l'opportunité à l'Enseignement supérieur de rayonner davantage que dans les dernières années et ce, en prenant sincèrement compte des préoccupations de la population étudiante.

RÉSUMÉ DES DEMANDES

Demande de la FECQ n° 1	Mettre sur pied un organisme ayant un mandat d'amener les établissements d'éducation professionnelle et d'enseignement supérieur à mieux arrimer leurs formations entre elles, à l'image du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ);	60M\$ sur quatre ans
Demande de la FECQ n° 2	Financer l'élargissement de la liste de programmes techniques inclus au Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires ;	3,5M\$
Demande de la FECQ n° 3	Réintégrer les programmes anciennement inclus au Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires et qui sont maintenant inclus au sein des bourses Perspective de manière à permettre aux personnes étudiantes de bénéficier de la bourse qui leur est la plus avantageuse chaque session;	3,5M\$
Demande de la FECQ n° 4	Mettre en place, à terme, une stratégie québécoise sur le logement étudiant abordable, laquelle élargirait des critères de programmes déjà existants du ministère de l'Habitation et des Affaires municipales (MAMH) et viserait à créer des fonds dédiés directement au logement étudiant;	75M\$
Demande de la FECQ n° 5	Créer un fonds dédié au financement d'initiatives et de projets de logement strictement étudiant;	100M\$
Demande de la FECQ n° 6	Prévoir, dans l'éventualité où le gouvernement allait de l'avant quant à l'exemption de taxes foncières pour les logements étudiants collégiaux, des mesures visant à compenser financièrement les municipalités;	Montant variable selon les projets développés dans les municipalités
Demande de la FECQ n° 7	Financer une bonification des dépenses admises au calcul de l'Aide financière aux études afin que celles-ci représentent le réel coût de la vie et rattrapent le retard d'indexation observé.	55M\$

BIBLIOGRAPHIE

- Agence QMI. 2022. *Économie du Québec : les prochains mois s'annoncent difficiles, selon Desjardins*. 22 septembre. Accès le octobre 28, 2022. <https://www.journaldemontreal.com/2022/09/22/economie-du-quebec-les-prochains-mois-sannoncent-difficiles-selon-desjardins>
- Bisaillon, Robert et Demers, Lucie. 1996. «Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires – Rapport final de la Commission des États généraux sur l'Éducation». Commission des États généraux sur l'Éducation. juin. Accès le novembre 11, 2022. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/39893>
- Chaumont, Julie. 2022. La pénurie de main-d'œuvre sur les bancs d'école. 29 octobre. Accès le octobre 30, 2022. <https://www.lapresse.ca/affaires/portfolio/2022-10-29/universites/la-penurie-de-main-d-oeuvre-sur-les-bancs-d-ecole.php>
- Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval. 2015. *Avis sur la condition des stagiaires en éducation*. Québec.
- Conseil supérieur de l'Éducation. 2015. «Retracer les frontières des formations collégiales : entre l'héritage et les possibles : Réflexions sur de nouveaux diplômes collégiaux d'un niveau supérieur à celui du DEC technique.» Conseil supérieur de l'Éducation. septembre. Accès le novembre 01, 2022. <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/09/50-0488-AV-frontieres-formations-collegiales.pdf>.
- Duhaime, Éric N. 2018. *Enjeux et perspectives entourant le statut des stagiaires au niveau collégial*. Rapport de recherche, Montréal: Institut de recherche en économie contemporaine.
- Duhaime, Éric N. 2020. «Les parcours de continuité et la poursuite des études.» Rapport de recherche, Institut de recherche en économie contemporaine, Montréal.
- Fédération étudiante collégiale du Québec. 2020. «Avis sur la réussite.» Fédération étudiante collégiale du Québec. novembre. Accès le novembre 01, 2022. https://docs.fecq.org/FECQ/M%C3%A9moires%20et%20avis/2020-2021/Avis%20sur%20la%20reussite_108eCo_Zoom.pdf
- . 2021. «Avis sur le Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires.» Fédération étudiante collégiale du Québec. mars. Accès le novembre 01, 2022. https://docs.fecq.org/FECQ/M%C3%A9moires%20et%20avis/2020-2021/MAJ_Avis%20sur%20le%20Programme%20de%20bourses_110eCo.pdf
- Fédération étudiante collégiale du Québec. 2021. *Mise à jour du Mémoire sur la création du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec*. Montréal, Québec, novembre.
- . 2021. *Rapport de l'enquête nationale Derrière ton écran*. Montréal, Québec: Institut des communications graphiques et de l'imprimabilité.
- . 2021. «Rapport d'enquête nationale - Derrière ton écran.» Fédération étudiante collégiale du Québec. Édité par Institut des communications graphiques et de l'imprimabilité. mars. Accès le novembre 04, 2022. https://docs.fecq.org/FECQ/Recherches/2020-2021/Rapport-final-DTE_109eCo_Zoom.pdf

- Fonds de recherche du Québec. 2020. «L'université québécoise du futur - Tendances, enjeux, pistes d'actions et de recommandations.» Scientifique en chef du Québec. 15 septembre. Accès le novembre 02, 2022. <https://www.scientifique-en-chef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/UduFutur-FRQ-1.pdf>
- Front d'action populaire en réaménagement urbain. 2018. «Logement et pauvreté au Québec - Dossier noir 7e édition.» FRAPRU | Site officiel du Front d'action populaire en réaménagement urbain. juin. Accès le juin 10, 2021. <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2018/06/Dossier-Noir-2018.pdf>.
- Gobeil, Valérie, et Alexis Tremblay. 2018. *La compensation financière des stagiaires: Une étude exploratoire*. Montréal: Institut de recherche en économie contemporaine.
- Gouvernement du Québec. 2020. «Budget de dépenses 2020-2021 - Volume 2 : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et des organismes.» Conseil du Trésor du Québec. mars. Accès le novembre 04, 2022. https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/20-21/2-Plans annuels de gestion des depenses des ministeres et organismes.pdf.
- . 2021. «Budget des dépenses 2021-2022 - Volume 2 : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et des organismes.» Conseil du Trésor du Québec. mars. Accès le novembre 08, 2021. https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/21-22/2-Plans annuels de gestion des depenses des ministeres et organismes.pdf.
- . 2022. «Budget de dépenses 2022-2023 - Volume 2 : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et des organismes.» Conseil du Trésor du Québec. mars. Accès le novembre 04, 2022. https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/22-23/2-Plans gestion depenses MO.pdf.
- . 2022. «Budget des dépenses 2022-2023 - Volume 2 : Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et des organismes.» Conseil du Trésor du Québec. mars. Accès le novembre 04, 2022. https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/22-23/2-Plans gestion depenses MO.pdf.
- Institut de la statistique du Québec. 2021. *Caractéristiques du marché du travail, données mensuelles désaisonnalisées, régions administratives et ensemble du Québec*. 08 octobre. Accès le novembre 04, 2022. https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-active-emploi-et-chomage-regions-administratives-rmr-et-quebec/tableau/caracteristiques-du-marche-du-travail-donnees-mensuelles-desaisonnalisees-regions-administratives-et-ensemble-du-quebec#tri_es=8.
- . 2022. «Produit intérieur brut par industrie au Québec. Septembre 2022.» *Institut de la statistique du Québec*. septembre. Accès le novembre 06, 2022. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/produit-interieur-brut-reel-selon-les-depenses-donnees-desaisonnalisees-au-taux-annuel-dollars-enchaines-2012-quebec>
- Lachance, Nicolas. 2022. *Oui, il y a une crise du logement, admet finalement Québec*. 19 avril. Accès le novembre 5, 2022. <https://www.journaldequebec.com/2022/04/19/oui-il-y-a-une-crise-du-logement>

- La Presse canadienne. 2021. *20 millions \$ d'Ottawa pour 123 logements étudiants à Montréal*. 03 juin. Accès le novembre 07, 2022. 20 millions \$ d'Ottawa pour 123 logements étudiants à Montréal .
- Lecavalier, Charles. 2022. *Des bourses d'études aux effets limités*. La Presse. 9 novembre. Accès le novembre 09, 2022. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2022-11-09/lutte-contre-la-penurie-de-main-d-oeuvre/des-bourses-d-etudes-aux-effets-limites.php>
- Loi sur les investissements universitaires, RLRQ, c. I-17. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/I-17>
- Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2019. *Stages étudiants: Portrait, enjeux et pistes de solutions*. Québec: Gouvernement du Québec.
- Ministère de l'Enseignement supérieur. 2022. «Bourses Perspective Québec.» Gouvernement du Québec. Accès le octobre 30, 2022. <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/bourses-soutien-stagiaires>
- Ministère de l'Enseignement supérieur. 2022. «Bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires.» Gouvernement du Québec. Accès le octobre 30, 2022. <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/bourses-soutien-stagiaires>
- Ministère de l'Enseignement supérieur. 2021. «Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026.» Gouvernement du Québec. Accès le novembre 07, 2021. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/plan-action_reussite-ens-sup.pdf?1631554079.
- Patterson, Geneviève. 2020. «Problème de détérioration aux résidences du Cégep.» Radio Gaspésie. <https://www.radiogaspesie.ca/nouvelles/probleme-de-moisissures-aux-residences-du-cegep/>.
- Union étudiante du Québec. 2019. *Modifications aux programmes d'Aide financière aux études - Des propositions pour augmenter l'accessibilité aux études*. Montréal, Québec, avril.
- Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant. 2019. «Résultats de l'enquête PHARE 2019.» Rapport d'enquête nationale.